

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Délibération n° 2014-56 du Comité syndical du Vendredi 12 décembre 2014

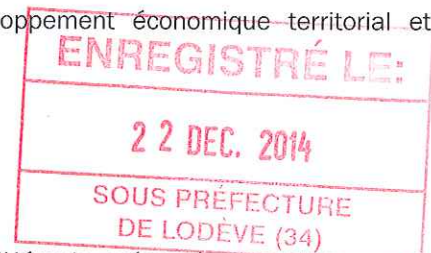
DEMANDE DE SUBVENTION 2015 – ANIMATION DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

L'an deux mil quatorze le douze décembre à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 5 décembre 2014.

Étaient présents ou représentés :	Claude CARCELLER, Laurent DUPONT, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Pierre GUIRAUD, Jean-Claude LACROIX, Denis MALLET, Béatrice NEGRIER, Yolande PRULHIÈRE, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Louis VILLARET.  Était également présent M. VALERO Maire de Paulhan
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Olivier BRUN, Audrey GUERIN Claude REVEL, Jean-Noël MALAN, Patrick LAMBOLEZ, Frédéric ROIG, Luc VIALA, Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Michel GUIBAL, Rémy PAILLES.
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

Considérant que les entreprises innovantes et / ou à fort potentiel innovant génèrent de la valeur ajoutée et sont donc porteuses en terme de création d'emplois,  
Considérant que la Pépinière d'entreprises est un outil de développement économique territorial et d'attractivité.

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DÉCIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés



- ✓ D'approuver l'action pépinière d'entreprises du Pays Cœur d'Hérault, présentée dans l'annexe ci-jointe et mise en œuvre à compter de janvier 2015 et dont le financement sera inscrit au Budget 2015.

Subventions	Montant	%
Conseil Général de l'Hérault	25 000€	14.45%
Région Languedoc-Roussillon	32 000€	18.50%
Europe - FSE	84 395€	48.80%
Autofinancement	25 000	14.45%
Privé	6 570	3.80
Total	172 966	100%

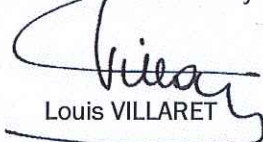
- ✓ D'approuver le plan de financement ci-dessus.
- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.
- ✓ D'autoriser le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement joint

Clermont l'Hérault, le 15 décembre 2014  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
la présente délibération exécutoire le 15 décembre 2014

Publiée le 15 décembre 2014

Transmise le 18 décembre 2014

Le Président du Syndicat

  
Louis VILLARET